



COMMUNE DE BIGUGLIA

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 31 MAI 2021

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRÉSENTS	VOTANTS
29	16	21

L'an deux mille vingt et un, le trente et un mai, à 13 heures 30, le conseil municipal de la commune de BIGUGLIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles GIABICONI, Maire de la commune de BIGUGLIA.

Date de la convocation : 25 mai 2021

Le quorum étant atteint, M. Marylin MASSONI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Présents : Jean-Charles GIABICONI - Noël TOMASI - Patrick GIGON - Marjorie PINDUCCI - François LEONELLI - Marilyn MASSONI - Thérèse MACRI - Patricia BENIGNI - Mustapha RACHID - Jacqueline RISTICONI - Paul POLI - Jérôme CAPPELLARO - Pascale TOTH - Jessica LOPES-BARROSO - François-Marie LUCCHETTI - TORRE Claudia.

Absents excusés : RAO Frédéric a donné procuration à Jérôme CAPPELLARO - GAROBY Maria a donné procuration à Noël TOMASI - Jean-Pierre VALDRIGHI a donné procuration à RACHID Mustapha - GIORDANO Pascale a donné procuration à MACRI Thérèse - RISTICONI Georges a donné procuration à TORRE Claudia

Absents : Patrick EIDEL-GIUDICELLI - SAROCCHI Marie-Noëlle - Dominique BENIGNI - Christelle CRUCIANI - Ariane ALBERGHI - DEGERINE Antoine - OLIVESI Laëtitia - BELTRAN Muriel

Délibération : N°54-31-05-21

Objet : Régularisation d'un acte relatif à la vente d'une parcelle au bénéfice de Mr ZANETTI Jean-Marc

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'une délibération en date du 29 janvier 2016 fait état d'une décision de vendre une parcelle déclassée de la voirie communale au riverain Mr ZANETTI Jean-Marc.

Monsieur ZANETTI Jean-Marc s'est acquitté du montant de la vente et à ce jour, l'acte notarié n'a pas encore été établi.

Il s'agit, à la demande du notaire, de procéder à cette régularisation.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de son Président, et après avoir délibéré :

DECIDE de procéder à la régularisation de cet acte

AUTORISE l'autorité territoriale à signer tout document relatif à ce dossier.

VOTE A L'UNANIMITÉ.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Accusé de réception en préfecture
028-212000376-20210531-54-31-05-21-DE
Date de télétransmission : 03/06/2021
Date de réception préfecture : 03/06/2021